

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 25 septembre 2017**



Table des matières

1. Appel	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 4 septembre 2017	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité.....	4
6. Communications des délégués dans les instances intercommunales.....	4
7. Préavis municipal No 12/2017 : Demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection de la toiture et de la charpente de Mont-Roux.	5
8. Préavis municipal N° 13/2017 - Demande de crédit de CHF 74.000- pour la réfection du chemin reliant la route des Montagnes au chalet Mont-Roux.	6
9. Préavis Municipal N° 14/2017 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018.....	9
10. Divers et propositions individuelles	10
11. Annonce de préavis futurs	13

1. Appel

Le Président M. Vuille accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public et la presse.

La Secrétaire suppléante procède à l'appel : 36 membres sont présents, 12 sont excusés, 3 absents (Mme Françoise Nile Alvarez, M. José Luis Règo et M. Claude Rossier)

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande à la Municipalité ainsi qu'au Conseil Communal s'il y a des demandes de modifications à l'ordre du jour. Aucune modification n'étant demandée, le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour à l'assemblée.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour du 25 septembre 2017.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 4 septembre 2017

Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal, le Président demande à l'assemblée si des modifications ou remarques sont à faire.

Mme la Syndique souhaite ajouter, dans les communications de la Municipalité, au deuxième paragraphe : « *Il faudra donc chercher quelqu'un pour le mois d'avril, une annonce sera publiée.* », qu'il s'agit d'un poste d'agent d'exploitation.

M. Eric Jaquet demande que son intervention soit corrigée car ses propos étaient : « Il sort son chasse neige pour dépanner les voitures qui passent tout droit. » et non « *Il sort trois chasse-neiges en hiver et ces derniers passent tout droit car la glissière est trop courte.* » en page 5.

Mme Sylviane Jaquet précise, dans les préavis futurs, qu'il y a trois préavis et pas quatre.

Le Conseil Communal approuve à la majorité moins 3 absentions le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2017 avec modifications.

4. Communications du Bureau

Le Président informe l'assemblée que le bureau a reçu une démission ; celle de M. Nicolas Fleury (annexe 1).

Il remercie le bureau de vote pour les votations du 24 septembre qui se sont déroulées à son entière satisfaction. Il remercie également la Municipalité pour avoir mis à disposition le fichier PDF qui leur a permis de contrôler les cartes de votes plus rapidement.

Pour finir, il rappelle l'article 70 du règlement qui spécifie que les conseillers s'expriment debout,

sauf sous autorisation spéciale accordée.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique informe que la séance d'information de la future école a eu la plus forte influence. À la présentation de La gendarmerie environ 22 personnes étaient présentes et environ 35 personnes pour la séance d'information de La Poste. La Municipalité est déçue de ce faible taux de participation, surtout de la part des conseillers communaux. Elle espère que cela va rapidement changer et que lors des prochaines manifestations, comme les 30 ans du CCS, le taux de participation sera meilleur.

Les Contes d'automne auront lieu le 4 octobre à la bibliothèque, le repas de soutien en faveur de l'Association « Alexis Berdat » le 7 octobre, le Marché artisanal le 4 et 5 novembre, la Nuit du conte le 10 novembre à la bibliothèque et pour finir La nuit du jeu le 11 et 12 novembre.

M. Nicolas Ray informe que les structures parascolaires sont complètes. Le taux de remplissage du Jardin d'enfants oscille entre 8 et 9 enfants tous les jours sur 10 places disponibles et la nurserie-garderie est complète tous les jours. Le taux de fréquentation de l'UAPE est très faible le matin et le soir, par contre à midi il y a entre 61 et 62 enfants tous les jours pour 60 places disponibles. Par conséquent, des places ont dû être refusées car la priorité a été donnée aux enfants ayant les deux parents en emploi. La Municipalité a décidé de réfléchir à un concept de Réfectoire scolaire pour les enfants qui ne font que la tranche de midi.

M. Christian Dugon informe que le personnel sera très chargé dû à la fête des 30 ans du CCS, par conséquent la déchèterie sera fermée samedi après-midi.

6. Communications des délégués dans les instances intercommunales

M. Philippe Esseiva pour l'APEC, informe que la prochaine séance aura lieu le jeudi 2 novembre. L'ordre du jour figure sur le site de l'Apec.ch.

Mme Jaqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE, informe que la prochaine séance aura lieu le 27 septembre à St Cergue. Le préavis n°3, le budget 2018 et le préavis n°4, relative à une demande de modifications des statuts de l'AISGE, seront traités.

M. Philippe Esseiva pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional, informe que l'assemblée du conseil s'est tenue le 21 septembre à Trélex. Suite à la démission de Mme Tecon, M. Mani de Dully a été élu. Deux membres ont été élus à la commission des finances et un membre à la commission de gestion. L'ordre du jour comprenait également le préavis N°21-2017 « Révision du règlement du Conseil intercommunal » et le préavis N°24-2017 « Demande de crédit de CHF 36'000.- pour accompagner le Conseil des jeunes du district de Nyon pour une phase expérimentale de 3 ans. » Après de nombreux amendement, le préavis n° 21 a été accepté et le préavis N° 24 a été accepté tel que proposé.

L'ordre du jour du DISREN comprenait le préavis N° 22-2017 « Demande de crédit de CHF 459'337.- TTC pour le passage inférieur de la gare de Gland » et le préavis N°23-2017 « Demande de crédit de CHF 1'298'600.- TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet et Founex. ». Ces deux préavis ont été acceptés, de plus amples informations

sont disponibles sur le site du Conseil régional www.regionnyon.ch.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que lors de la prochaine séance, qui aura lieu le 26 septembre, l'approbation du budget 2018 figure à l'ordre du jour.

7. Préavis municipal No 12/2017 : Demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection de la toiture et de la charpente de Mont-Roux.

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Vincent Grandjean lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°12/2017 tel que proposé.

M. Alessandro Gassmann lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc et informe que celle-ci a conclu à l'acceptation du préavis municipal N°12/2017 tel que proposé.

M. Patrick König pense qu'il faut soutenir ce préavis. Il estime que le patrimoine que nous avons hérité doit être entretenu. Il encourage l'assemblée de voter en faveur de ce projet.

M. François Esselborn revient sur le point soulevé dans le rapport de la commission des finances, concernant le fait que la rénovation des chalets d'alpages ne représente pas des investissements générant des revenus pour la commune mais plutôt des charges supplémentaires pendant la période d'amortissement. Il demande si, sachant que d'autres échéances importantes comme la deuxième partie des égouts et la construction de la future école, la commune n'irait pas droit dans le mur. Il comprend que la Municipalité souhaite maintenir son patrimoine mais il pense également qu'il faut se soucier des finances de la commune. Il y a peut-être des priorités à fixer. Il demande à la Municipalité de revoir le budget d'investissement 2017-2021 car rien que pour la réfection de ce chalet le budget passe de CHF 200'000.- à CHF 350'000.-. Il demande s'il serait possible de différer certains investissements.

M. Vincent Grandjean souligne que lorsqu'un choix politique est fait, comme la réfection des chalets d'alpage, il faut être conscient que les amortissements durent 30 ans.

M. Patrick König rejoint M. Esselborn par rapport à sa préoccupation concernant le budget de la commune. En effet, il n'était pas au courant des trois derniers préavis votés lors de la séance précédente. Il a voté oui car les dossiers étaient bien présentés, la pertinence des travaux à réaliser n'était pas contestable, chaque dossier a nécessité de l'énergie et que finalement il va falloir prendre en compte ces projets. Pour lui, voter non serait de remettre les mêmes projets à plus tard nécessitant le même travail une deuxième fois. Néanmoins, il pense que cette manière de procéder mène à un manque de visibilité à long terme. Il demande s'il est possible d'avoir un système pour mettre en attente certains travaux afin de favoriser ceux qui sont prioritaires.

Il revient aux chalets d'Alpage et explique qu'il y a environ 8 ans il avait entendu parler d'une fuite au chalet de la Grande Enne qui endommageait la toiture, il ne sait pas si ce problème a été résolu mais pense que probablement une tôle a été installée. Par ailleurs, la pose de WC sèche au chalet le Vermeilley avait également été évoquée et le projet a été oublié. Il fait remarquer qu'un budget a été voté pour le remplacement de l'agencement de cuisine de la salle des maîtres de l'école mais que la cuisine au Vermeilley a également besoin d'être rénovée car elle sert à servir deux repas par jour. De plus, la charpente du Vermeilley a également besoin d'être refaite.

M. François Esselborn souhaite que la Municipalité fasse les états des lieux de ces chalets d'alpage afin de pouvoir différer les travaux et fixer les priorités.

M. Nicolas Ray revient sur le manque de visibilité évoqué et rappelle que le plan d'investissement décrit ce que la Municipalité va entreprendre. Concernant la réfection des chalets, le chalet du Mont-Roux est prévu pour cette année et le Vermeilley, où il y aura de lourds travaux comme la charpente, le toit et la fosse, pour 2018. Puis, normalement, il n'y aura que le toit à refaire du chalet du Croue. Il explique que c'était aussi ce qui avait été prévu pour le Mont-Roux mais que par la suite il a été constaté que la charpente était également à refaire, raison pour laquelle le budget a été revu à la hausse. Pour finir, il restera quatre chalets à revoir où une entreprise spécialisée va passer une couche de peinture protectrice sur les toits qui devrait les étanchéifier pour une quinzaine d'années supplémentaires.

En ce qui concerne l'urgence et la priorité, il informe que lors de la rénovation de l'Arzière il a été constaté que le toit n'aurait pas supporté un hiver avec beaucoup de neige. En effet, la charpente était en plus mauvais état que ce que l'on pouvait croire. Dans le cas où la charpente d'un chalet cède le budget de réparation serait beaucoup plus onéreux. Si un chalet ne peut pas être utilisé il va être difficile de monter les vaches et exploiter le pâturage. L'alpage disparaîtra et la forêt prendra vite place. Il précise que les préavis sont présentés car des professionnels ont signalés que les toitures des chalets sont vieilles et donc dangereuses. Il informe que dans le cas d'un vote négatif le bail sera rompu car il lui semblerait difficile de prendre le risque d'un éventuel accident et prétendre ne pas être au courant.

Il rappelle que le taux d'acceptation de la commune sur l'initiative sur la sécurité alimentaire était de plus de 92 %. Le texte disait que les pouvoirs publics ont la responsabilité de maintenir les outils de production pour la sécurité alimentaire du pays. Il souligne que ces chalets d'alpage sont les outils de production pour les paysans de la commune, d'où l'importance de les conserver. Il pense qu'il est important de sauvegarder le patrimoine mais qu'il faut également prendre en compte qu'il s'agit d'outils de travail et que la majorité de ces chalets d'alpage sont exploités par des personnes de la commune.

M. Patrick König précise qu'il ne remet pas en cause le travail de la Municipalité mais qu'il manque de visibilité de ce qui est envisagé de faire. Il pense qu'il y a un manque d'information et propose qu'en début d'année les projets futurs pourraient être communiqués.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 12/2017 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal N° 13/2017 - Demande de crédit de CHF 74.000- pour la réfection du chemin reliant la route des Montagnes au chalet Mont-Roux.

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Didier Hermann lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°13/2017 tel que proposé.

Mme Sylviane Jaquet lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc et informe que celle-ci a conclu au refus du préavis municipal N°13/2017 tel que proposé.

Elle précise qu'ils ne sont pas contre la réfection du chemin mais qu'ils pensent que le tout-venant ne tienne pas assez longtemps. Elle informe également que le chemin a été goudronné dans les années septante et qu'il a bien tenu. De plus, il est mentionné dans le préavis que le coût pour goudronner coûterait trois fois plus cher mais d'après les devis qu'ils ont consultés cela ne coûterait que deux fois plus cher. Pourquoi ne pas investir un peu plus afin que la route tienne plus longtemps.

M. Patrick König rappelle que la commune a acheté des m3 de tout-venant qui devait servir à l'entretien de ces routes de montagne. Il pense que de ne pas l'utiliser serait un manque de crédibilité. D'autre part, la plupart des chalets d'alpage d'autres régions alpines sont desservis par des chemins en tout-venant. Le budget est fixé à CHF 74'000.- et l'option de goudronner le doublerait. Il pense qu'au vu des rares passages de camions sur ce chemin il faut garder les autres perspectives de la commune en priorité.

M. François Esselborn reprend le rapport de la Commission de Finance et lit « *cet objet ne fait pas partie du plan d'investissement...* », de plus le préavis informe que le mauvais état de la route avait déjà été signalé en 2012, puis il se demande si le chemin va durer 30 ans, qui correspond à la durée du plan d'amortissement, vu les conditions climatiques d'aujourd'hui.

M. Eric Jaquet informe qu'un chemin similaire avait été refait avec du tout-venant par une entreprise certifiée. Deux ans plus tard il a fallu tout refaire dû à la pente du chemin et une couche de goudron a été posée afin que le chemin tienne vingt ans. Il signale que le chemin de la Violette vient d'être refait par M. Maître, à ses frais, et que du tout-venant et du goudron ont été posés. Il précise que ce qui est demandé est de revoir le préavis pour faire une étude sur le coût pour goudronner le chemin et indique que le coût du chemin de la Violette a été de 44 CHF/ m2.

M. Flavio Boscardin fait remarquer que 4'500 m2 à 44 CHF s'approche du triple du prix comme annoncé dans le préavis.

M. Didier Hermann précise que dans le devis qui est proposé il y a une économie d'environ 30 pourcent sur le ballast récupéré du NStCM.

M. Mathieu Ruchat n'est pas convaincu par des chemins en tout-venant. Il ne pense pas que de prendre le premier prix d'appel pour refaire un chemin et de devoir le retoucher tous les dix ans soit moins cher. Pour lui, le projet devrait être repoussé afin de pouvoir comparer les différentes options en fonction des prix et qualité des chemins. Il pense qu'il faudrait avoir ces éléments afin de pouvoir se prononcer.

M. Patrick König rejoint les propos de M. Ruchat mais n'est pas convaincu car il se demande si la fréquence de passage sur ces chemins justifie de tels investissements. Il rappelle que ce préavis avait été étudié en 2012 et qu'à force de tergiverser rien n'avait été fait.

Mme Sylviane Jaquet précise que le surfacage est meilleur marché que le goudronnage et pense que le ballast récupéré du NStCM peut être utilisé pour ce faire. Elle demande aussi si le Canton pourrait éventuellement subventionner ce projet étant donné qu'il s'agit également du patrimoine de la

commune.

M. Philippe Esseiva fait remarquer que dans le cas où le chemin serait goudronné, l'affectation de celui-ci changerait, par conséquent le service de l'environnement mettrait fin à cette option.

M. Frédéric Boy informe que le surfacage permet de rendre le chemin étanche et que le plus important pour éviter que la route ne se déforme est la structure de chaussée. Il précise que ce n'est pas les voitures qui abiment le chemin mais les grosses charges. Il pense qu'il faut se poser la question de l'utilisation des chalets et par la suite déterminer les travaux à entreprendre sur les chemins qui y mènent. Pour lui rendre le chemin étanche lui paraît indispensable afin d'en garantir la sécurité lors de passages de véhicules.

M. Mathieu Ruchat informe que la stabilisation est une méthode qui marche bien. Il s'agit d'un mélange de chaux ou de ciment sur une surface travaillée qui permet de rendre le chemin beaucoup plus dur et plus stable. Cette solution pourrait garantir un chemin de plus longue durée, moins onéreuse que le goudron, pour ce chalet.

M. Eric Jaquet dit que le chemin sera de toute manière refait. Le ballast va être utilisé car il est déjà sur place, le tout-venant vient par-dessus, tout est compacté et ce qui est proposé de plus est de le goudronner pour stabiliser le tout. Il souhaite avoir le coût du surfacage en m² et le coût de la stabilisation à la chaux proposée par M. Ruchat. Il pense que l'affectation du chemin ne va pas changer étant donné qu'il a déjà été goudronné dans le passé.

M. Nicolas Ray remercie M. Maître de la Violette d'avoir pris à sa charge la réfection de son chemin et fait remarquer que les camions d'une certaine taille ne peuvent plus passer dessus car le dessous n'a pas été fait correctement. Dorénavant, les camions transportant du bois devront passer de l'autre côté.

En ce qui concerne le goudronnage de chemins de montagne, depuis environ 5 ans, les règles du Canton ont changé. Pour goudronner un chemin il faut faire une demande spéciale expliquant la nécessité de le goudronner. De plus, le Canton ne souhaite plus voir du goudron sur les chemins d'alpage, en particulier ceux qui mènent aux chalets.

Puis, il explique que ce préavis n'est pas une demande municipale mais provient du Conseil Communal, plus précisément de la Commission de gestion du conseil communal. Cette dernière a, il y a quelques années, signalé que le chemin du Mont-Roux était en mauvais état et qu'il fallait le refaire. En septembre dernier la demande de la Commission a été prise en compte et une première étude avait été réalisée afin de le goudronner. Cette version allait coûter CHF 120'000 uniquement pour le matériel, à cela s'ajoutait les frais de chantier et autres. Le résultat a été que cette version était trop chère. Comme le préavis de la réfection de la toiture du Mont-Roux est arrivé en urgence il leur a paru évident de reconsidérer la demande de la commission pour la réfection du chemin.

Quelles sont les possibilités concernant ce préavis ? La première est qu'il soit accepté tel quel. La deuxième est de l'amender pour que CHF 70'000 soient ajoutés au crédit afin de goudronner le chemin. Dans ce cas il ne souhaite plus que la commission fasse la morale à la Municipalité à propos des dépassements du budget. La troisième possibilité est de refuser le préavis, dans ce cas la Municipalité ne viendra pas dans un futur proche avec un nouveau préavis mais que lorsqu'il y aura

des travaux dans la région du Mont-Roux et aucuns travaux n'y est prévu avant la fin de la législature. Il souligne que ce chemin sert à faire du débardage et que les personnes qui font du débardage sont satisfait de son état. Il rappelle que du point de vue de la Municipalité ce chemin n'a pas besoin d'être refait. Par contre, la Commission de gestion les a convaincus que cela valait la peine de le mettre en état. Il informe que chaque année des chemins sont refait avec du tout-venant et que les charges passent dans le budget d'entretien.

Mme Sylviane Jaquet fait remarquer que le Chemin du Creux et le chemin des Orgères ont été refait récemment et pense que le chemin reliant la route des Montagnes au chalet Mont-Roux, qui n'a pas été refait depuis des années, mériterait également une réfection.

M. Pascal Voutat pense que si la demande ne vient pas des personnes qui utilisent le chemin un entretien simple serait suffisant.

M. Eric Jaquet précise que ce qui est proposé est qu'on applique le même système de réfection que celui pour les chemins refaits sans préavis. Il informe que le chemin de la Combette, refait avec du tout-venant il y a deux ans, était fermé pendant une année à la circulation et depuis son ouverture on constate qu'il est déjà abimé. Par conséquent, il remet en question la durabilité du tout-venant.

M. Frédéric Guilloud explique que le chemin est dans un tel état dû à un manque d'entretien depuis des années. Il ne comprend pas pourquoi le chemin ne pourrait pas être goudronner à nouveau. Peut-être faudrait-il goudronner aux endroits sensibles, puis un entretien régulier pourrait passer dans le cadre du budget d'entretien.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 13/2017 est accepté par 17 oui, 9 non, 9 abstentions

9. Préavis Municipal N° 14/2017 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Christian Brügger lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°14/2017 tel que présenté.

M. Patrick Hübscher souhaite apporter quelques précisions quant au rapport de la Commission des Finances (annexe 2).

M. Vincent Grandjean le remercie pour ces précisions. Il revient sur le plan d'investissement et fait remarquer que le vote pour la réfection du chalet est de CHF 150'000 au-dessus de ce dernier. Ce plan est en révision permanente et il est donc difficile de se forger une opinion précise dessus. La vision de la Municipalité transmise est de rester au statut quo mais qu'en est-il du remboursement des dettes quand les taux commenceront à remonter ?

M. François Esselborn rappelle qu'un des arguments de certains postulants lors du dernier changement de législature était « Les autres ont été un peu dispendieux, il est temps qu'on jugule

tout ça. ». Il a un sentiment de « après nous le déluge ». Il demande si le budget d'investissement est revu chaque année.

Mme la Syndique rebondit sur ces propos, de penser que la Municipalité se dit « après nous le déluge » est loin de leur envie. Elle explique que le défi de la Municipalité est de maintenir le point d'impôt tout en ayant quelques projets tel que la réfection de chalets et de routes.

M. Nicolas Ray explique que la vision de la Municipalité est simple ; tant que faire se peut ne pas augmenter les impôts et de faire des projets en fonction. De dire qu'il n'y a pas de vision ou qu'elle est jusqu'à la fin de leur législature mériterait des explications.

M. François Esselborn précise qu'il n'a que repris leurs propos car plus d'une fois ce soir il a entendu « jusqu'à la fin de la législature ».

M. Patrick Hübscher lui répond que ce terme est forcément utilisé car étant en démocratie il faut être réélu pour évoquer plus loin que la législature actuelle. Puis il souligne qu'il n'est pas d'accord sur le dire « après nous c'est le déluge ». Ce genre de propos correspondent à ne pas comprendre le travail de cinq personnes qui passent beaucoup de temps à résoudre des problèmes à des situations qui des fois ont été héritées. Ce qui a été fait jusqu'à ce jour n'a pas été facile et si les choses avaient été laisser - aller, peut-être le déluge aurait été atteint. Il souligne que leur travail journalier est de l'éviter.

M. Nicolas Vuille pense que « tant que faire se peut » n'est pas une solution viable au niveau économique car que faire lorsqu'on ne peut plus ?

M. Patrick Hübscher rappelle que lorsqu'on augmente les impôts il faut de bonnes raisons. Il demande à l'assemblée si elle pense que la dette par rapport au revenu est dans une situation catastrophique, si les charges sont excessives et si les revenus risquent de s'effondrer.

Mme la Syndique souligne qu'ils s'investissent énormément dans leur travail car il leur tient à cœur et que le terme « à la fin de la législature » est employé par respect de la démocratie.

Mme Elvira Rölli explique que la tâche serait plus facile si les impôts seront augmentés car le vrai défi est de les garder tels qu'ils sont et de veiller au maintien de la Commune par la réfection des chalets, des chemins et des canalisations. Ils essaient de faire au mieux avec ce qu'ils ont et non pas d'abandonner la Commune tout en préservant les finances des habitants.

M. Eric Jaquet soutient la Municipalité et ne comprend pas les propos de M. Esselborn.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 14/2017 est accepté à l'unanimité
--

10. Divers et propositions individuelles

M. Vincent Grandjean demande si la restriction d'eau est maintenue.

Mme Elvira Rölli lui répond que la restriction est maintenue jusqu'à la fin du mois mais que la situation s'est un peu améliorée. La Raisse ne produit toujours rien, les Coteaux sont à 120 litres au lieu de 180 litres et le pompage à la SAPAN a diminué. Elle espère que la situation va se stabiliser d'ici l'hiver. Un projet sera présenté l'année prochaine qui concerne l'eau produite par la source du Montant. En effet, l'eau qui y est produite par résurgence n'est pas entièrement utilisée, par conséquent un projet de stockage de cette eau est en cours. Elle informe que le coût du pompage à la SAPAN est d'environ CHF 36'000 pour l'année.

M. Pascal Voutat souhaite avoir le coût du m3 pompé à la SAPAN. Il pense que si on perd de l'argent, la restriction pourrait être levée et que l'eau de nos sources, qui n'est pas totalement utilisée, pourrait être utilisée.

M. Christian Dugond pense qu'il est évident que de pomper l'eau du lac jusqu'à la Commune représente un certain coût et que cette eau sera plus chère. Par conséquent, il pense qu'il n'y a pas besoin d'avoir le chiffre.

M. Pascal Voutat rebondit et pense que si on peut donner ces chiffres aux habitants cela sera plus claire pour ces derniers. En effet, de nombreuses questions lui ont été adressées et il souhaite pouvoir y répondre.

Mme Elvira Rölli pense que M. Voutat exagère un peu car la restriction concerne uniquement l'arrosage des gazons, le lavage des véhicules et le remplissage des piscines. En aucun cas une restriction a été faite sur l'utilisation de l'eau dans les maisons et non plus de limitation de nombre de litres par ménage. Néanmoins elle présentera les chiffres pour le prochain conseil mais ne voit pas ce que cela va changer. La restriction a pour but de limiter le pompage au lac afin de préserver le coût de l'eau qui est fournie actuellement. Elle ne comprend pas pourquoi en faire une telle histoire.

M. Pascal Voutat estime qu'en tant que Conseiller communal il est important de pouvoir répondre aux questions des citoyens et prend note qu'il exagère.

Mme Elvira Rölli affirme qu'en tant que Conseiller communal il est possible de poser des questions mais également de conseiller aux personnes qui posent les questions de s'adresser directement à la Municipalité.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley demande si les chemins, comme le chemin des Pins, qui ont subi les travaux du chemin de fer vont être refait.

M. Patrick Hübscher lui répond qu'effectivement le chemin des Pins a souffert et que les travaux nécessaires vont être faits.

M. Didier Hermann rappelle qu'une demande pour que les convocations aux séances des commissions soient mises sur l'extranet.

M. Philippe Esseiva présente à l'Assemblée le « Groupe de travail des chalets d'alpage » (annexe 3).

M. François Esselborn explique que lors de la présentation du 5 septembre de la future école une infrastructure sur la route cantonale a été présentée, il demande qui prendra en charge ces coûts ?

Mme la Syndique lui répond que le plan va leur être présenté prochainement et qu'il n'a pas encore été approuvé. Le virage est cantonal et la répartition des coûts restent à déterminer.

M. Thomas Kriha informe qu'une séance de l'AISGE est prévue dans deux jours et qu'une motion, dont les initiants sont les conseillers de Trélex, sera certainement présentée concernant la répartition des coûts de la construction de l'école.

Mme la Syndique répond qu'ils ont connaissances de cette motion et que des négociations vont avoir lieu avec l'AISGE. La position de la commune est claire ; tout ce qui concerne la construction de l'école sera divisé proportionnellement par rapport à la répartition de l'AISGE.

M. Eric Jaquet demande, dans le cas où une des autres communes refuse de payer, ce qui va se passer avec ce projet.

M. Nicolas Ray lui répond que les conseillers des autres communes ne sont pas impliqués dans ce projet, mais que c'est le conseil intercommunal de l'AISGE qui va voter le préavis. Il n'y a que le Conseil de la Commune qui sera impliqué dans le vote du crédit de construction. Dans le cas où le projet n'aboutirait pas, les factures occasionnées seront envoyées à l'AISGE et la commune payera sa part de 26%.

Mme Sylviane Jaquet demande si le Conseil communal pourra intervenir dans l'accord entre la Municipalité et l'AISGE.

M. Nicolas Ray lui répond que les délégués à l'AISGE voteront. Ces derniers ont été élus et ils représentent le Conseil communal. Toutefois, le Conseil pourra se prononcer indirectement car l'accord de crédit de construction sera voté en séance.

Mme Dominique Althaus rappelle qu'elle est secrétaire générale de l'AISGE et explique que le projet d'établissement scolaire repose sur une décision cantonale. Par conséquent, chacune des cinq communes est liée par une décision cantonale. Il s'agit d'une obligation légale où les communes sont obligées de fournir des bâtiments. Pour finir elle informe que le directeur a présenté le nombre de locaux dont il a besoin et précise que les communes doivent se plier à ce choix.

M. François Esselborn demande si le contrat établi avec l'AISGE couvre le crédit d'étude.

M. Nicolas Ray lui répond par l'affirmative.

11. Annonce de préavis futurs

Mme la Syndique annonce les deux préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 20 novembre. Un premier préavis sur l'informatique et le deuxième sur une demande de crédit complémentaire.

Elle remercie l'assemblée d'avoir soutenu la réfection du chalet du Mont-Roux car il s'agit d'un patrimoine inestimable pour la commune

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 22h20

Le Président

Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante

Linn Zenoni